Comité consultatif des normes relatives aux technologies de vote

Réunion du Comité Procès-verbal

16 février 2022, de 9 h à 15 h Réunion par Microsoft Teams

Membres participant au Comité:

- Jean-Pierre Kingsley, président du Comité consultatif
- Dre Mkabi Walcott, représentante du Conseil canadien des normes
- Nicole Goodman, conseillère universitaire
- Michael Crase, personne nommée par un parti politique Parti progressiste-conservateur de l'Ontario
- Dan Duncan, personne nommée par un parti politique Parti progressiste-conservateur de l'Ontario
- Karla Webber-Gallagher, personne nommée par un parti politique Nouveau parti démocratique de l'Ontario
- Donald Eady, personne nommée par un parti politique Nouveau parti démocratique de l'Ontario
- Milton Chan, personne nommée par un parti politique Parti libéral de l'Ontario
- Christine McMillan, personne nommée par un parti politique Parti libéral de l'Ontario
- Craig Cantin, personne nommée par un parti politique Parti vert de l'Ontario
- Fiona Mackintosh, directrice principale du Comité consultatif
- Amanda Tieber, coordonnatrice de la recherche pour le Comité consultatif
- Marilyn Mills, Soutien administratif pour le Comité consultatif

Personnes invitées :

- Matthew MacNeil, directeur des normes et des technologies du Conseil stratégique des DPI
- Matthew Masterson, ancien conseiller en sécurité électorale, CISA (Cybersecurity and Infrastructure Security Agency), et commissaire, U.S. Election Assistance Commission
- Ryan Macias, ancien directeur par intérim, programme des systèmes de vote, U.S. Election Assistance Commission
- M. Aleksander Essex, professeur agrégé de génie logiciel, Université Western
- Brock Ceci, conseiller principal en politiques, Élections Ontario

Mot d'ouverture et commentaires du président

- Le président, Jean-Pierre Kingsley, ouvre la réunion et présente Aleksander Essex, qui représentera le Comité consultatif au sein du comité technique et de l'équipe de rédaction spécialisée du Conseil stratégique des DPI (CSDPI).
- Le procès-verbal de la réunion du 8 décembre est adopté.
- Il est convenu que les enregistrements de la réunion auront lieu seulement pendant les présentations.

L'importance des principes

 La conseillère universitaire du Comité consultatif, Nicole Goodman, fait un exposé sur l'importance des principes et fournit un contexte historique sur l'évolution des principes démocratiques au Canada.

• M. Kingsley renseigne le Comité consultatif sur l'importance des principes, en insistant sur le fait que les élections et les normes démocratiques en vertu desquelles elles sont menées sont fondamentales pour établir la légitimité d'un gouvernement.

Commission d'aide électorale (EAC) des États-Unis – établissement de principes pour les normes

- L'ancien conseiller en sécurité électorale de l'EAC, Matthew Masterson, et l'ancien directeur par intérim de l'organisme, Ryan Macias, font une présentation sur l'élaboration de principes, de lignes directrices et d'exigences techniques pour les Directives relatives au système de vote volontaire.
- La discussion fait ressortir les différences fondamentales entre les États-Unis et l'Ontario en matière d'administration des élections. De plus, on demande aux représentants de l'organisme de formuler des recommandations qui pourraient être pertinentes dans le contexte canadien.
- Les représentants de l'organisme notent que les fonctions de base d'un système électoral demeurent les mêmes malgré les différences dans l'administration des élections aux États-Unis et en Ontario. Dans l'ensemble, les principes et les lignes directrices doivent être adaptables par la technologie électorale, demeurer neutres sur le plan technologique et faciliter la tenue d'une élection.

[Séance levée à midi et reprise à 12 h 45.]

Proposition de principes

 La directrice principale du Comité consultatif, Fiona Mackintosh, et la coordonnatrice de la recherche, Amanda Tieber, présentent une analyse contextuelle des principes fondamentaux du vote démocratique à partir des normes internationales sur les technologies de vote et des organismes de gestion des élections du Canada. M^{mes} Mackintosh et Tieber dressent une liste de principes démocratiques mis au point dans le cadre de cette recherche.

Discussion ouverte sur l'établissement des principes

Examen valable

- Une personne membre du Comité consultatif propose d'inclure un « examen valable » dans les principes, car elle estime que l'utilisation des registres du scrutin électroniques et des technologies de vote peut limiter la capacité d'examiner de façon sérieuse le processus électoral.
- Une personne membre du Comité consultatif fait remarquer qu'il n'y a pas de précédent pour l'« examen valable » en tant que principe en soi au Canada. Pour cette raison, la notion d'examen valable devrait être intégrée à des principes qu'elle appuie, comme l'intégrité et la confiance du public.

Transparence

- Une personne membre du Comité consultatif souligne que le principe de transparence devrait faire référence directement aux participantes et aux participants politiques, comme les représentantes et les représentants de candidats.
- Une personne membre du Comité consultatif suggère que le principe de confiance du public soit adopté pour assurer aux électrices et aux électeurs que les élections sont ouvertes, transparentes, compréhensibles et équitables. Une autre personne membre du Comité consultatif appuie cette

recommandation. En exemple, elle mentionne qu'un des principes de la Colombie-Britannique comprend la « simplicité ». La personne membre du Comité recommande que les principes du Comité consultatif soient rédigés dans un langage clair et compréhensible pour le public.

Confiance du public

 La discussion révèle que l'objectif primordial et stratégique de tous les principes est de promouvoir la confiance du public dans le processus électoral. Pour cette raison, il n'est pas pratique d'avoir un principe indépendant concernant ce sujet.

Vérifiabilité

- Une personne membre du Comité consultatif propose que la « vérifiabilité » ne soit pas un principe indépendant, car cette notion est historiquement intégrée au processus électoral en vertu d'autres normes. Si l'on prend l'exemple du Conseil de l'Europe, la vérifiabilité est comprise dans un autre principe. La personne membre du Comité consultatif mentionne également que le Nouveau-Brunswick intègre la notion de vérifiabilité dans le principe d'intégrité. Enfin, la « vérifiabilité » devrait être un principe technique de base, car elle éclairera le travail du comité technique du CSDPI.
- La discussion fait ressortir que la notion d'« examen valable » peut être intégrée à un principe indépendant de vérifiabilité. Cette remarque fait suite à une clarification selon laquelle la notion d'« examen valable » pourrait être englobée dans bon nombre des principes proposés.

Auditabilité

• Une personne membre du Comité consultatif se dit préoccupée par le fait que l'« auditabilité » n'est pas clairement énoncée dans les principes proposés.

Mot de la fin concernant la discussion sur les principes

• Le président informe le Comité consultatif que tous les commentaires sur les principes seront pris en considération dans l'élaboration d'une autre ébauche.

Présentation du Conseil stratégique des DPI

• Le directeur des normes et de la technologie du CSDPI, Matthew MacNeil, présente un exposé d'introduction sur la portée et la fonction du CSDPI. M. MacNeil donne un aperçu du processus d'élaboration des normes et de la création du comité technique et de l'équipe de rédaction spécialisée du CSDPI.

Proposition de plan de travail pour le Comité

- M^{me} Mackintosh explique l'échéancier selon lequel le CSDPI élaborera les normes techniques.
 Les normes seront présentées au Comité consultatif pour obtenir des commentaires à des étapes précises.
- Une personne membre du Comité consultatif pose des questions sur la relation entre Élections Ontario, le Comité consultatif des normes relatives aux technologies de vote, le comité technique des CSDPI et le CSDPI?

Mot de la fin

• M^{me} Mackintosh explique que l'élaboration des principes pourrait être un processus à long terme. Elle cite comme exemple le travail de la CAE, à qui il a fallu des mois afin de concevoir et de finaliser ses principes. Pour cette raison, M^{me} Mackintosh encourage les membres du Comité consultatif à

fournir toute rétroaction supplémentaire en vue de la deuxième version de la proposition des principes.

- Une personne membre du Comité consultatif suggère d'organiser une réunion de nouveau toutes les deux élections pour examiner les normes et faire des recommandations à la directrice générale ou au directeur général des élections à mesure que les technologies de vote évoluent au fil du temps.
- M. Kingsley lève la séance et indique que la prochaine réunion du Comité consultatif aura lieu le 6 avril 2022 à Toronto.

La réunion du Comité consultatif est levée à 15 h.